

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2020

L'An deux mille vingt,  
le 18 décembre à vngt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2020 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2020 est approuvé. 11 pour.

Une présentation est faite, pour information, de l'étude réalisée par le bureau d'études Arpentam concernant le projet de voie verte.

**Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'eau potable de la commune :**

Le conseil municipal valide le procès verbal récapitulant les biens et les dettes transférés à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau potable. 11 pour.

**Procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune :**

Le conseil municipal valide le procès verbal récapitulant les biens et les dettes transférés à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence assainissement. 11 pour.

**Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 :**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. 11 pour.

**Création du poste d'adjoint technique principal 1ère classe :**

Le conseil Municipal décide de créer une poste d'adjoint technique principal 1ere classe suite à l'évolution de carrière d'un agent. Un poste d'adjoint technique principal 2ème classe sera ensuite supprimé.

**Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la plate-forme de dématérialisation des marchés publics :**

Le Code de la commande publique impose à la commune de dématérialiser les consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public. Cette prestation de dématérialisation est assurée par le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Loire par convention. Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2020. Au regard du contexte sanitaire, une prolongation, pour une année à compter du 1er janvier 2021, de la durée de la convention initiale est proposée. Le nouveau terme serait donc fixé au 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal valide cette prolongation. 11 pour.

**Convention d'adhésion au service Santé au travail du Centre de Gestion :**

La proposition de convention d'adhésion au service santé au travail du centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Loire, avec les mêmes prestations que jusqu'à présent, est acceptée. 11 pour.

**Coupe de bois pour l'affouage sur la forêt sectionnale du Mazel :**

Une coupe d'affouage est prévue sur la forêt sectionnale du Mazel. Le produit de la vente de précédentes coupes de bois d'œuvre pourrait financer l'abattage et le débardage de cette coupe. Des devis ont été demandés par l'Office National des Forêts pour effectuer ces prestations qui ont été évaluées à 3 930,00 € TTC. le Conseil Municipal décide d'accepter les devis proposés par l'Office National des Forêts et de confier l'abattage de la coupe de cette coupe de bois aux entreprises EIRL Clément et TP Bois et le débardage à l'entreprise MP Bois. 11 pour.